



## AVIS D'ATTRIBUTION CONTRAT D'OCCUPATION RELATIF A LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN N° 6845

Le Port autonome de Strasbourg et la SCI LATITUDE 67, société civile immobilière au capital de 1 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le n° D 453 913 030 et dont le siège social est situé 2 rue de Boulogne à Strasbourg (67 100), ont conclu le 10 avril 2024 un avenant n° 2 au contrat d'occupation rép. n° 5436 du 27 mai 2004 relatif à la mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 1 717 m² situé 2 rue de Boulogne à Strasbourg et portant prorogation dudit contrat, à titre de régularisation et de manière rétroactive, pour une durée de dix ans à compter du 8 juillet 2022, soit jusqu'au 7 juillet 2032.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, la conclusion de cet avenant a été précédée des mesures de publicité préalables, sous la forme d'une publication sur le site internet du Port autonome de Strasbourg (www.strasbourg.port.fr) du 21 janvier au 4 mars 2022.

A l'issue de la procédure de publicité, la SCI LATITUDE 67 est la seule à avoir présenté sa candidature.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :

Direction de la Valorisation

Tél: 03.88.21.78.01

e-mail: accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.